



Droit à l'image

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des activités éducatives et pédagogiques de l'établissement, votre enfant peut participer à des actions (clubs, sorties, expositions, séquences pédagogiques, médias télévisés, presse écrite, site internet...) au cours desquelles des photographies individuelles et / ou de groupe peuvent être prises.

Pour qu'une exposition soit possible, il est nécessaire que vous autorisiez l'utilisation de ces photographies ou vidéos prises durant des séances et sur lesquelles votre enfant est susceptible d'apparaître conformément à l'article 9 du code civil.

=====

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) représentant

légal de l'élève classe

Autorise (cochez la case choisie)

N'autorise pas

La photographie et /ou la vidéo de mon enfant pour la diffusion des actions menées au sein du collège.

Sainte-Marie, le/..../2020

Signature